

# LE MARQUAGE DE TOUS LES VELOS EST OBLIGATOIRE\*

\*Par les commerçants  
pour les vélos neufs,  
à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021,  
et pour tous les vélos,  
à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 !

Plus d'informations sur [apic-asso.com](http://apic-asso.com)